

Beuzec-Cap-Sizun, le 29 août 2018

Cher(e)s ami(e)s,

Les vacances sont bientôt terminées et avec elles notre saison bien chargée et pleine de surprises (élection de Sarah reine de Cornouaille, montée du bagad en première catégorie). La rentrée des classes se profile et celle de notre association également avec plus précisément la reprise des cours pour notre école de musique.

Nous prévoyons pour cette occasion une après-midi consacrée aux inscriptions et réinscriptions le :

**SAMEDI 08 SEPTEMBRE 2018** 

A la salle Jean Dorval (foyer communal) à Beuzec-Cap-Sizun de 14h00 à 17h00

Nous vous proposons également comme les années passées une inscription en ligne afin de gagner du temps. Connectez-vous sur le blog pour connaître la démarche à suivre.

Pour les retardataires, il sera également possible de s'inscrire le jour du premier cours, le samedi 15 septembre de 10h00 à 12h30.

Comme l'année passée, les cours auront lieu le samedi matin à Beuzec-Cap-Sizun. Ils seront assurés par les permanents de la fédération Sonerien 29 et des bénévoles du bagad. Selon les effectifs, des cours pourront être organisés le vendredi soir. Nouveauté concernant les cornemuses cette année : Jean-Yves Magré remplacera Marie Agnès à compter de septembre.

Malgré une augmentation des prix facturés par la fédération depuis plusieurs années pour l'emploi des professeurs permanents, le conseil d'administration de l'association n'a pas souhaité augmenter les tarifs pour l'année 2018-19, qui restent inchangés afin de faciliter l'accès pour tous.

Pour votre communication avec le Groupe, toute l'information est disponible pour vos enfants et pour vous en temps réel sur notre blog !

http://beuzeg-bagadig-ecole.eklablog.com

Adresse Email: <a href="mailto:ecole.musique.beuzeg@gmail.com">ecole.musique.beuzeg@gmail.com</a>

Le bagadig possède également une page facebook (lien sur le blog)

Nouveau site internet du groupe : https://bagad-cercle-beuzeg.bzh

Nous lançons également une grande campagne de communication autour de l'école de musique afin de recruter de nouveaux élèves : affiches, démarches dans les écoles et collectivités, réseaux sociaux, presse, etc. Si vous en avez la possibilité, nous vous remercions de relayer cette campagne et d'en faire la promotion autour de vous.

Lors de votre inscription, il vous sera demandé de nous communiquer un certain nombre d'éléments (coordonnées, adresses Email...), les règlements liés à votre adhésion et une participation forfaitaire à l'enseignement des cours.

Voici un rapide rappel des conditions de l'année 2018 / 2019 :

- Cotisation annuelle à l'association 25,00 €
- Participation aux frais de cours de l'école de musique 105,00 € (35,00 € / trimestre – Encaissement en deux ou trois fois possible)

Lors de la journée d'inscription, vous pourrez rencontrer les responsables du groupe et bénévoles afin de prendre connaissance plus en détail de l'organisation mise en place pour cette nouvelle année musicale qui s'annonce.

Bien amicalement,

Les responsables de l'école de musique